



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Séance du 3 octobre 2011



Date de la convocation
21 septembre 2011
Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 4
Absents : 4
Date d'affichage
22 septembre 2011

Le trois octobre deux mil onze, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel HOUDEBINE, Maire,

Étaient présents : M. Michel HOUDEBINE, maire, MM. Marc KERRIEN, Jean-Claude BOUQUIN, Gérard MARCHAND, Mme Geneviève RIOUX, M. Pierre-Vincent BIHOUE, Mme Anne-Marie TROUDET, adjoints, MM., Hervé LE GUERNIC, Hervé PHILIPPE, MM. Michel HAYS, Gaëtan ONNO, Lionel ROPERT, Michel LAUDRIN, Laurent FOUCAULT, Mme Mariannick MAHE, MM. Xavier FOURY, Jean-Claude HERVIO, Mme Danielle LORIC, M. Michel UZENOT.

Pouvoirs :

Madame Annie LE GUEVEL donne pouvoir à Monsieur Michel HOUDEBINE

Monsieur Pierre CARCREFF donne pouvoir à Monsieur Marc KERRIEN

Monsieur Michel HARNOIS donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUQUIN

Madame Catherine LE SOURN donne pouvoir à Madame Maryannick MAHE

Étaient absents : Annie LE GUEVEL, Michel HARNOIS, Pierre CARCREFF, Catherine LE SOURN

ARRET PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été étudié, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet du futur P.L.U.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2008 concernant l'élaboration du PLU, et décidant notamment des modalités de concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur les objectifs poursuivis, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme ;

VU le débat au sein du Conseil Municipal en date du 28 juin 2010 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil municipal de ce jour tirant le bilan de la concertation (se référer à l'annexe jointe) ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment, le rapport de présentation, le P.A.D.D., le document graphique, le règlement et les annexes ;

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées.

Le Conseil Municipal,

- TIRE le bilan de la concertation tel que précisé ci-dessus ;
- ARRETE le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente ;
- PRECISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale en ayant fait la demande,

La présente délibération, accompagnée du dossier du projet P.L.U. qui lui est annexé, est transmise au Préfet.

Conformément à l'article R 123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en Mairie.

Fait à Noyal-Pontivy,
les jours, mois et an
que dessus indiqué

Le Maire,

The image shows an official circular stamp of the Municipality of Noyal-Pontivy, Morbihan. The stamp contains the text 'Mairie de Noyal-Pontivy' and 'Morbihan'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION

Le conseil municipal a, par délibération en date du 30 juin 2008, décidé d'élaborer un plan local d'urbanisme (PLU).

Cette délibération :

- Précise les modalités de concertation avec la population conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,
- Fixe les modalités d'association et de consultation des différentes personnes publiques et organismes concernés par l'élaboration du PLU.

Rappel : le conseil municipal a fixé les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées comme suit pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

- Sous forme d'exposition, réunion (s) publique (s), etc...
- Des avis dans la presse locale préciseront les lieux, dates et heures de ces expositions, réunions...

Une commission communale chargée de suivre et travailler sur l'élaboration du PLU a été formée par délibération du conseil municipal le 6 octobre 2008.

REUNIONS :

- **DE LA COMMISSION MUNICIPALE**

Quinze réunions de travail de mars 2009 à mars 2011 :

- présentation du « Porter à Connaissance » et du diagnostic territorial,
- préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- élaboration du zonage,
- élaboration du règlement,
- validation des orientations d'aménagement et de programmation.

- **PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)**

3 réunions de juin 2009 à mai 2011 :

- Présentation de l'avant projet du PADD le 30 juin 2009,
- Présentation du PADD le 2 février 2010,
- Réunion préparatoire à l'arrêt du projet PLU le 3 mai 2011.

- **PUBLIQUES**

2 réunions publiques ont été organisées au cours de l'élaboration du PLU :

- Réunion du 2 février 2010

⇒ Définition générale du PLU, ses objectifs et ses effets,

- ⇒ Intervention de différents acteurs au cours de l'élaboration (cabinet d'études, services de l'Etat, élus, population, chambre d'agriculture...)
- ⇒ Axes de développement du PLU de Noyal-Pontivy (économique, sociétal, culturel et environnemental),
- ⇒ Présentation du PADD.

- Réunion du 7 septembre 2010

- ⇒ Point sur l'élaboration du projet de PLU,
- ⇒ Exposition de la maquette du zonage,
- ⇒ Rappel sur la suite de la procédure (règlement, orientations d'aménagement et de programmation, arrêt projet PLU...)

- RENCONTRES AVEC LES AGRICULTEURS DE LA COMMUNE

2 rencontres ont été organisées au début de la procédure (1 rencontre avec l'ensemble des agriculteurs et 1 rencontre individuelle) :

- Rencontre du 2 février 2009

- ⇒ Information sur la démarche du PLU
- ⇒ Présentation de l'étude agricole par le biais d'un questionnaire organisée dans le cadre de l'élaboration du PLU.

- Rencontres individuelles les 4, 5 et mars 2009

- ⇒ Etat des lieux des terres, réseaux d'irrigation, bâtiments agricoles, activités agricoles pratiquées, plans d'épandage

- CONSEILS MUNICIPAUX

- ⇒ Conseils municipaux des 18 janvier et 28 juin 2010 : débat sur le projet d'aménagement et de développement durable,

Au cours de ces séances Monsieur le Maire a rappelé que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU, il appartenait au conseil municipal de débattre sur le PADD dont le contenu est défini dans le code de l'urbanisme et qui a pour but de présenter le projet communal pour les années à venir.

Il a rappelé les objectifs fixés : réaliser un développement harmonieux à plusieurs niveaux :

- Economique par l'investissement et l'emploi,
- Démographique par un urbanisme maîtrisé,
- Social en ouvrant la collectivité à tous,
- Sociétal par des équipements collectifs de confort et de qualité adaptés,
- Culturel et environnemental par la mise en valeur et la préservation du patrimoine existant et futur.

Il a présenté le PADD qui définit 7 directions :

- Vers une urbanisation restructurante et recentrée appuyant un désir de mixité d'habitat et de population,
- Mise en adéquation des équipements avec l'existant et les évolutions projetées,
- Assurer une politique économique complémentaire du développement urbain pour ne pas devenir une commune « dortoir »,
- Un confortement limité de quelques villages,
- La création de nouvelles infrastructures routières et la sécurisation des déplacements,
- Contenir certains parcs d'activités à l'existant et assurer leur mise en valeur,

- Assurer la préservation et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Certains élus ont rappelé qu'au cours de l'élaboration de ce projet il importait de ne pas répondre aux desiderata de particuliers et d'éviter le clientélisme.

D'autres suggèrent de prévenir les propriétaires en cas, par exemple, de refus de constructibilité.

Monsieur le maire rappelle enfin que le projet sera soumis à enquête publique pendant un mois. L'information est à portée du citoyen s'il s'y intéresse.

⇒ Informations régulières sur l'avancement du PLU en séance de conseil municipal.

EXPOSITIONS :

- ⇒ Affichage du PADD en mairie depuis le 3 février 2010,
- ⇒ Mise à disposition de la population d'un registre d'observations,
- ⇒ Mise en ligne du PADD sur le site internet de la commune,
- ⇒ Affichage de la maquette du zonage en mairie à partir du 21 mai 2010,
- ⇒ Mise à disposition du règlement,
- ⇒ Affichage des orientations d'aménagement et de programmation.

SUPPORTS :

- ⇒ Diffusion du « Noal-Pondi Infos » de mai 2010 définissant un PLU et invitant la population à participer activement à l'élaboration de ce document,
- ⇒ Informations sur les documents exposés ou réunions publiques organisées par voie de presse (journaux locaux), par le bulletin communal, par voie d'affichage en mairie et sur le site internet de la commune.
- ⇒ Possibilité d'adresser des observations par courrier, par mail, sur le registre des observations...

RESULTATS DE LA CONCERTATION

Au cours de la première réunion publique Monsieur le Maire a exposé les orientations données à l'étude de l'élaboration du PLU : réaliser un développement harmonieux à plusieurs niveaux :

- Economique par l'investissement et l'emploi,
- Démographique par un urbanisme maîtrisé,
- Social en ouvrant la collectivité à tous,
- Sociétal par des équipements collectifs de confort et de qualité adaptés,
- Culturel et environnemental par la mise en valeur et la préservation du patrimoine existant et futur.

Il a fait part d'une réflexion de Pontivy Communauté sur la création d'une zone d'activités de 200 ha au Nord de la commune.

Madame Anne-Marie ROBIC, Présidente de l'Association des amis du patrimoine de Bieuzy s'est inquiétée de cette annonce en faisant remarquer qu'un tel projet enlevait autant de terres agricoles. Monsieur le Maire a précisé alors que l'idée était d'éviter le morcellement et repenser un schéma économique en supprimant les zones inutiles et les redistribuer en terres agricoles. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pour le moment que d'une réflexion au sein de Pontivy Communauté dans le cadre d'un schéma de développement économique.

Elle s'est interrogée également sur la protection du bocage.

La commune a entrepris, dans le cadre de l'étude du Syndicat Mixte de la Sarre à l'Evel, une opération de recensement, de sensibilisation et de reconstitution du bocage (dispositif Breiz Bocage) avec les acteurs locaux.

Le projet prévoit une ceinture verte autour de l'agglomération et la création d'une coulée verte piétonnière entre la base du Valvert et le centre Bourg permettant également de découvrir certains éléments de patrimoine remarquable (village et chapelle Sainte-Noyale, ...).

Le contournement du bourg a également été abordé par un citoyen. Monsieur le Maire rappelle que sur le tracé envisagé la découverte de grenouilles rousses entraîne des études complémentaires demandées par la DREAL.

Au cours de la deuxième réunion publique la municipalité a présenté le projet de zonage. Puis Monsieur le Maire a rappelé la suite de la procédure : écriture du règlement, arrêt du PLU par le conseil municipal, consultation des services, enquête publique...).

A la fin de cette réunion Monsieur le Maire a fait part de sa déception : « vous n'êtes qu'une quinzaine. C'est frustrant pour un sujet aussi important et l'énorme travail que ça représente. ».

Le registre mis à la disposition du public a fait l'objet d'une seule observation en février 2010 de la part d'un citoyen qui demandait des explications sur une parcelle classée en zone humide.

Une observation concernant le PADD a été formulée par mail le 22 juin 2010 de la part de la Présidente des amis du patrimoine de Bieuzy sur les surfaces des zones d'activités.

Une trentaine de citoyens a adressé un courrier à Monsieur le Maire en vue de mettre ou laisser leur terrain en zone urbaine ou à urbaniser.

Les demandes ont été examinées au cas par cas. Les demandes d'intérêt particulier qui ne rentraient pas dans le projet collectif n'ont pas été prises en compte.

BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche.

Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil de prospective et d'aménagement ainsi que l'ambition de la municipalité pour la commune pour les dix à quinze ans à venir.